

Compte rendu de la réunion du Comité d'Entreprise et des Délégués du Personnel du mardi 24 avril 2018

Destinataires :

- Directeur : M. L. RICHARD
- Membres du C.E. : Mmes P. ACKERMANN, A-C. BAGNOLINI, B. CAUDRELIEZ,
MM A. KHIDER, St. SCHNEIDER
- Délégués du personnel : Mme B. CAUDRELIEZ, M-P DAUPEYROUX,
M Fr. SCHELLINGER
- Délégué syndical : M. Fr. SCHELLINGER
- Services Aléos : Secteur Intervention Sociale, Secteur Initiatives / Emploi,
P.P.S., Loginser, Secteur Santé, Siège
- Résidences Aléos : Albert Schweitzer, Les Capucines, Les Cigognes, L'Ecluse,
Gambetta, Le Ginkgo, Les Iris, La Régio, Le Rhône, le Touring,
Le Vieil Armand, Vauban, Les Romains, La Rochelle.

Présents : Mmes : B. CAUDRELIEZ, M-P. DAUPEYROUX, A-C. BAGNOLINI
MM. L. RICHARD, St. SCHNEIDER, Fr. SCHELLINGER,

Excusé : A. KHIDER, P. ACKERMANN

Ordre du jour :

- 1) Approbation du compte rendu du 29/03/2018
- 2) Vie de l'association
- 3) Comptes 2017 du CE
- 4) Dématérialisation des bulletins de salaire
- 5) Divers

1) Approbation du compte-rendu du 29/03/2018 :

Le compte-rendu de la réunion du 29/03/2018 est validé par l'ensemble des membres présents.

2) Vie de l'association :

Point RH :

Suite à certaines difficultés techniques, nous avons mis un terme à la convention avec la SCIC ADIT. En conséquence, le CDD de Mme Dorothee RIESTERER s'est achevé en cours de période d'essai en date du 22/04/2018.

Secteur Santé:

Le COPIL annuel de l'action LHSS a eu lieu le 16/04/2018 en présence de tous nos partenaires et notamment de notre nouvelle interlocutrice au sein de l'ARS.

Nous avons à nouveau insisté sur la nécessité de pouvoir orienter certains publics spécifiques vers des LAM, l'ARS étant consciente du manque de lits dans ce dispositif sur le 68.

CAO :

Nous attendons toujours le feu vert de la DDCSPP avant de transférer l'ensemble des places CAO sur un même site, celui de GAMBETTA.

Exposition Chibani :

L'exposition Chibani poursuit son itinérance. Elle sera visible dans les locaux du CSC Europe à Colmar le 26/04/2018 et y restera jusqu'au 18/05/2018.

PDALHPD :

Une réunion de synthèse aura lieu d'ici fin mars. Nous souhaitons particulièrement que notre résidence jeunes de Riedisheim y soit inscrite. Cette RS s'adressera notamment à des jeunes de 18 à 25 ans sortant d'ASE. La prise en charge de ce public sortant de ses priorités et compétences spécifiques, le Conseil Départemental n'a pas d'obligation à s'y investir. L'inscription au sein du plan permet d'inscrire un accord de principe entre les différents partenaires d'où son importance pour l'avenir de ce projet.

Autre point inscrit au sein du PDALHPD : le besoin d'installation d'une RS sur le territoire de Colmar.

La vocation du PDALHPD est de donner des orientations à moyen terme pour répondre aux besoins identifiés en matière de logement et hébergement sur un territoire. Cela ne lève pas les difficultés politiques mais permet la reconnaissance de l'existence du besoin, ce qui peut faciliter l'émergence d'un dispositif sur un territoire. Même si la ville de Colmar n'est pas carencée en logements sociaux, on se rend compte notamment en commission DALO des besoins de logements spécifiques (type résidence sociale) sur le territoire colmarien pour faciliter l'accès au logement notamment des personnes isolées.

Logement d'abord :

Suite à sa manifestation d'intérêt dans le cadre d'un appel à projet sur le thème du logement d'abord, la ville de Mulhouse a été retenue comme territoire expérimental dans le cadre de la mise en œuvre de cette priorité politique.

3) Comptes 2017 du CE :

Les comptes laissent apparaître une gestion au plus juste des comptes du CE, charges et ressources s'équilibrant.

→ Le CE donne quitus au Trésorier et au Président pour les comptes 2017.

Licences sportives et activités pour enfants :

Le CE prend en charge une partie des frais d'inscription à certaines activités pour les enfants des salariés. Les attestations fournies par certains clubs ne permettant pas d'identifier clairement les dépenses effectives réalisées, nous souhaitons reposer les règles :

- Activités labellisées Jeunesse et Sport : seules seront prises en compte les factures avec mention de la reconnaissance Jeunesse et Sport (y compris le numéro d'agrément). Le montant maximum par enfant et par an étant fixé à 55 € ;
- Activités sportives : seules seront prises en compte les copies des licences sportives annuelles pour chaque enfant. Le montant maximum par enfant et par an est fixé à 30 €.

Les Mulhousiennes 2018 :

Pour l'année 2018, le CE prendra en charge 5 € par participante sur justificatif d'inscription. Pour celles qui souhaitent participer, les inscriptions pourront être faites par l'intermédiaire de l'association CE+ qui prend en charge 7€ par participante affiliée ou parrainée sur les frais d'inscription fixés pour 2018 à 12 € par personne.

4) Dématérialisation des bulletins de salaire :

Le principe de base est la constitution d'un coffre-fort numérique pouvant servir au stockage de tous les documents administratifs.

Ce coffre-fort serait mis à disposition par l'intermédiaire du CPA, compte personnel d'activité, via internet.

Pour l'association Aléos, l'opérateur agréé - parmi les 19 opérateurs agréés actuellement par Sage, notre logiciel de paie - s'appelle « People Doc ».

Le site de stockage sera dans un serveur sans doute positionné à l'étranger, le seul opérateur garantissant le positionnement en France de ses serveurs étant « La Poste ».

Cadre légal : depuis le 01/01/2017, la loi El Khomri permet la mise en place de ce dispositif sans l'accord du salarié. Par contre le salarié peut exprimer son désaccord.

Avantages :

- Gain de temps ;
- Réduction des coûts (plus de papier, ni d'enveloppe, ni de mise sous pli, ...);
- Rapidité d'accès à toutes les données du coffre-fort.

Le logiciel de paie Sage prévoit des modalités spécifiques de synchronisation entre les éléments de paie par salarié et le coffre-fort de chacun, sachant que ce logiciel ne pourra qu'ajouter des documents et sans autre accès aux données du coffre-fort individuel.

L'association envisage de passer à la dématérialisation des bulletins de salaire. Aucune décision n'a encore été prise à ce jour. La mise en œuvre de cette technique nécessiterait au moins 48 heures de paramétrage mais peut être enclenchée rapidement à partir du moment où la décision est prise. Ce processus nécessitera une explication du dispositif et une démonstration voire une formation pour que chacun puisse en comprendre le fonctionnement et en tirer le meilleur.

Concernant les chèques déjeuner, à ce jour, il n'y a pas d'obligation de passer par la version dématérialisée sous format carte à puce. Les contraintes quant à leur utilisation se renforçant (plafond à 19 €, limité à certaines denrées alimentaires, restriction dans les restaurants, ...), l'association préfère conserver le plus longtemps possible la version papier. Lors de la mise en œuvre des bulletins de paie dématérialisés, la distribution des chèquiers « Chèque Déjeuner » se poursuivra ainsi par l'intermédiaire des chefs de service.

L'association va organiser des présentations du dispositif de dématérialisation des bulletins de salaire à l'ensemble des salariés, notamment par le biais des réunions de service prévues en mai et juin 2018 afin d'organiser une mise en œuvre généralisée à compter de juillet 2018 au plus tôt. Les salariés ne souhaitant pas la mise en place de ce dispositif pour leurs bulletins de salaire pourront exprimer leur refus et continueront à recevoir en conséquence la version papier de leurs fiches de paie.

5) Divers :

Sortie CE d'été : Jeudi 28/06/2018

La sortie CE se déroulera dans son ensemble autour de l'étang de pêche de Thierenbach.

La matinée sera consacrée à un géocaching organisé autour de l'étang.

Le déjeuner aura lieu à la ferme des Moines.

Pour l'après-midi, plusieurs activités seront proposées :

- Pêche : les pêcheurs sont invités à se munir de leur propre matériel ;
- Rando VTT : les cyclistes sont invités à emmener leur propre VTT. Plusieurs circuits leur seront proposés.
- Marche : un circuit familial ouvert à tous vous sera proposé.
- Equitation : possibilité sur inscription de faire une randonnée à cheval d'une durée d'1h30 dans les environs de l'étang. Le nombre de participants pour cette activité est limité à 30.

Action Logement :

Stéphane SCHNEIDER a rencontré une représentante de « Action Logement » entreprise à laquelle tous les employeurs ont une obligation de cotisation. Cette structure propose différentes aides qui peuvent intéresser nos salariés. La représentante locale nous fera une présentation détaillée lors de la prochaine réunion CE.

Prochaine réunion :
Le mercredi 30 mai 2018 à 8h00 au Siège de l'Association

La Secrétaire de séance,
B. CAUDRELIEZ



Le Président du C.E.
L. RICHARD



